



Les politiques culturelles locales

Durée : 0,5 jour
(4 heures)

Effectif : jusqu'à 20
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Le tarif comprend
la préparation,
l'adaptation des
supports aux besoins,
le suivi de la formation.

Précisions et modalités
d'animation :
Chaque étape est
l'occasion d'échanges
entre les participants et
le formateur. Ce module
vise à présenter aux
élus les moyens qui leur
permettront d'élaborer
une politique locale
culturelle audacieuse et
différenciée.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Directeur de l'action
culturelle
Adjoint au Maire
à la culture

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Selon la formule prononcée en 1981 par le Ministre de la culture Jack Lang à la tribune de l'Assemblée nationale, « la culture n'est pas la propriété d'une ville, fût-elle la capitale ». Les lois de décentralisation ont depuis lors permis aux collectivités de procéder à un aménagement culturel du territoire, par le biais d'une structuration en profondeur et en vue d'une perspective à long terme.

OBJECTIFS

- Appréhender la culture comme un levier de cohésion sociale : encourager le « faire ensemble » pour aboutir au « vivre ensemble »
- Matérialiser l'expression des identités créatives locales : passer du « faire venir sur le territoire » à un « aller vers le territoire »
- Refléter une attractivité qui participe au développement de la collectivité

PROGRAMME DE LA FORMATION

Élaborer une politique culturelle locale

Les enjeux des politiques culturelles

Financer la politique culturelle